

Jours de **collecte des déchets** dans votre secteur



→ Beauvais SUD

Les bacs sont à sortir la veille
des jours de collecte à **partir de 20h**
et à rentrer le lendemain matin **avant 12h**.

ATTENTION :
tout conteneur présent
sur la voie publique en dehors
des jours et heures de collecte
est passible d'une contravention.

La zone « Beauvais SUD » concerne :
L'habitat pavillonnaire et les petits collectifs
de moins de 5 étages des rues situées
au sud de la RN31 (sauf centre-ville et hyper centre-ville).

Pas de collecte les 1^{er} janvier,
1^{er} mai et 25 décembre

www.beauvaisis.fr



Pour toute question relative à la gestion de vos déchets, n'hésitez pas à contacter le

FIL JAUNE

Une interrogation, un conseil pour la gestion
de vos déchets ménagers, végétaux...?

0 800 00 60 40

Service & appel
gratuits

Jours de collecte des déchets dans votre secteur

→ Beauvais SUD

LUNDI MERCREDI JEUDI SAMEDI



EMBALLAGES PLASTIQUES ET MÉTALLIQUES



PAPIERS ET CARTONNETTES



ORDURES MÉNAGÈRES



VÉGÉTAUX

Collecte réservée uniquement aux particuliers

Déchets végétaux : Collecte du 1^{er} jeudi du mois d'avril au dernier jeudi du mois de novembre.



→ Les encombrants

Les **déchets encombrants** ne sont pas collectés avec les ordures ménagères. Ils sont acceptés toute l'année dans les déchetteries du territoire ou collectés, en porte-à-porte, sur simple rendez-vous au **0 800 00 60 40** pour les personnes à mobilité réduite ou sans moyen de transport. La collecte est limitée à **3m³** et à **un seul rendez-vous par mois**.

 **Pour la collecte sur rendez-vous, les encombrants acceptés sont les suivants :**

- Ferraille (vélo, gazinière...);
- Mobilier (literie, matelas...);
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE);
- Bois et dérivés (meubles, portes, fenêtres...) de dimension inférieure à 2 mètres.

 **Les déchets identifiés dans la liste ci-dessous ne rentrent pas dans la catégorie des encombrants. ILS SONT À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE !**

- Gravats, déblais, faïence;
- Pneumatiques;
- Déchets dangereux (pot de peinture, huile de vidange...);
- Déchets végétaux, cartons;
- Cuve à fioul, chauffe-eau.